



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

P.A.S.H. DE LA MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région du Charleroi-Thiun
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

P.A.S.H. DE L'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thiun

PASH DRESSÉS PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)
- Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Mélan CORNELIS, Vice-président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
 Jean-Luc LEJUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE AUX ARRETES DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES PASH DE LA MEUSE AMONT ET DE L'OISE
 Namur, le 29 JUIN 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
 Elio Di Rupo

Feuille n° 47/52
 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :
 Assainissement autonome communal (Iib) :

Assainissement transitoire (III)

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

Station de pompage
 Collecteur sous pression
 Collecteur gravitaire
 Egoût sous pression
 Egoût gravitaire

Cas particuliers

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration
 Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure
 Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Iib)
 Surveillance (Iii)

Eaux de surface

Navigable
 1er catégorie
 2ème catégorie
 3ème catégorie
 non classé
 Cours voûté

Zone de baignade

Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale

Nature 2000

Limite naturelle :

●●● Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur

SOURCE IGN

Fond de plan IGN

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 0334

Origine des données cartographiques : MRF-DGRNE - MRF-DGATLP - IGN
 Traitement des données : OEA et SPGE

